

## **Au ministère du travail depuis le 5 décembre et avant la grève du 24 janvier 2020 : on lâche rien !**

Après huit journées nationales de grève en décembre 2019 et janvier 2020, et une neuvième à venir vendredi 24 janvier, les collègues des services déconcentrés du ministère du travail ont fait montre d'une véritable détermination à s'insérer pleinement dans la lutte en cours pour la défense de nos retraites.

Journée après journée, les taux de grévistes (largement tronqués et minorés par l'administration) ont pourtant confirmé l'enracinement de la grève dans les services : 38% de grévistes le 5 décembre, 17% le 10 décembre, 24% le 17 décembre ou encore 17% le 9 janvier.

Chacun-e sait combien la grève est un acte fort et qui coûte. Pourtant sept semaines après le début du conflit, c'est près d'un collègue sur cinq qui est toujours dans la lutte. A celles et ceux qui hésitent, qui fatiguent, nous disons qu'ensemble par la grève, la solidarité, l'unité, nous ferons reculer ce gouvernement de voyous qui s'attaque chaque jour à nos biens communs, dont notre retraite.

**Rejoignez la mobilisation, participez aux actions interprofessionnelles ! Bloquons et résistons !**

**Pour le retrait de la réforme des retraites : on continue les 23 et 24 janvier 2020 !**

Pendant ce temps, la nouvelle organisation territoriale de l'Etat se déploie. Ce cinquième plan de restructuration des services en dix ans confirme la mise en DDI de nos services.

La DGT prend l'eau et perd, un à un, ses arbitrages au point que le principe posé par la circulaire du 12 juin 2019 selon laquelle « *l'inspection du travail conservera son système actuel d'organisation de la ligne hiérarchique* » s'éloigne. Les effectifs cibles des DIRECCTE ne sont toujours pas connus, mais ne nous inquiétons pas : les effectifs vont continuer à baisser, les départs en retraite ne seront pas remplacés ; les plan de suppression de sections se mettent en œuvre pour atteindre le nouvel objectif d'un agent-e pour dix mille salarié-es.

Les collègues des services emplois sont en train d'être noyés dans le gloubi-boulga des nouvelles DDICS ; quant à ceux des services « supports », ils sont « invités » à se recaser au plus vite dans les secrétariats généraux communs (SGC) ou ailleurs en utilisant, par exemple, le site « *place emploi public* » !

C'est le flou total sur les conditions de mutation en mode OTE. Mais pas d'alarmisme, le dézinguage des CAP – qui n'examineront plus les demandes de mutation, va permettre de « *renouveler l'organisation du dialogue social en matière de mobilité, en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective* » (sic !) comme l'indique un document de la DRH sur les « *lignes directrices de gestion* » qui sera soumis pour information au prochain comité technique ministériel les 28 et 29 janvier prochain.

Pénicaud et Macron tentent de nous gérer comme une boîte en liquidation judiciaire, mais nous résistons. Dans de nombreuses UC, le boycott des intérim sont décidés, le boycott du cases des plans d'action de Wikit se poursuit ; les « vœux » des directrices sont émaillés de-ci de-là de boycotts, de déclarations ; à Toulouse ou en Île-de-France les collègues ont posé les codes du travail et les casques symboliquement. Nous appelons d'ailleurs les collègues à boycotter massivement l'entretien d'évaluation 2020 à l'appel de la CGT, SUD et CNT.

Chaque action de résistance s'ajoute aux autres pour maintenir haut le rapport de forces en défense du service public. On peut gagner : dans le 93, la direction recule en décidant par arrêté d'imposer à des RUC les intérim massivement boycottés !

### **Nos revendications :**

- ★ retrait de la réforme des retraites, maintien et amélioration de tous les régimes existants pour un départ à taux plein, avec 100% du meilleur salaire, à 60 ans et 55 ans pour les métiers pénibles, sans pénalisation des interruptions de carrière et des temps partiels contraints ;
- ★ dégel du point d'indice, rattrapage des pertes subies, intégration des primes au traitement ;
- ★ arrêts des suppressions d'effectifs, plan de recrutement pour pourvoir les postes vacants ;
- ★ dans le cadre de l'OTE : aucune mobilité forcée, droit au retour sur un poste garanti au ministère du travail ;
- ★ halte à la caporalisation de l'inspection du travail, à la course aux chiffres, aux sanctions ;
- ★ passage immédiat des CT en IT qui le souhaitent et plan de requalification de C en B.